

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 12 OCTOBRE

Les Impôts et le Budget

Le *Rappel* a publié la note suivante que les feuilles officieuses ont reproduites avec maints éloges :

« L'excellente situation de nos affaires politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, se double d'une excellente situation financière. C'est la réalisation du mot bien connu d'un ministre des finances du début du siècle : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances. »

« Ce souvenir s'impose immédiatement lorsqu'on examine l'état de nos finances tel que le révèle le rendement de nos impôts.

« Les résultats relevés par l'administration des finances permettent de se rendre compte de la situation extrêmement favorable qui existe actuellement.

« Durant les neuf mois écoulés de 1891, les impôts et revenus indirects ont donné un rendement qui dépasse de 72,445,900 francs les prévisions budgétaires qui, cependant, avaient été dressées d'une manière très optimiste.

« On se souvient, en effet, que pour échapper à l'obligation de créer des impôts nouveaux, la Chambre avait été conduite à majorer les évaluations budgétaires pour 1891, en considérant comme normales les plus-values dont l'exercice 1889 avait profité par suite de l'Exposition.

« Malgré cette majoration, les résultats effectifs ont dépassé les prévisions de 72 millions. Si, comme tout permet de l'espérer, cette progression de nos impôts se poursuit durant le dernier trimestre de 1891, l'année entière profitera d'une plus-value de « quatre-vingt-dix millions » sur les impôts et revenus indirects.

« Comparée à celle de l'exercice 1891, la situation financière n'est pas moins favorable. Durant les neuf mois écoulés de 1891, les impôts et revenus indirects ont dépassé, dans leur produit, de 47 millions les résultats de la période correspondante de 1890.

« De sorte qu'en admettant la continuité de ce mouvement jusqu'au 31 décembre — ce qui est considéré comme à peu près certain — le produit des impôts indirects durant l'année 1891 tout entière dépassera de 96 millions le produit de l'année 1890.

« Ces chiffres sont plus éloquents que tous les raisonnements et se passent de tous commentaires. »

Nous jugeons, au contraire, que la note ci-dessus et les chiffres qu'elle contient appellent quelques observations.

Nous nous permettons, par exemple, de blâmer « l'optimisme » qui a fait majorer les évaluations budgétaires pour 1891. Ce procédé n'est pas de bonne règle financière, et s'il a réussi, en l'espèce, il n'en reste pas moins très incorrect.

Les résultats auraient pu être tout autres, et l'on voit à quel péril les fantaisies de complaisance parlementaire pouvaient exposer les finances du pays. Majorer sciemment des pré-

visions budgétaires par des évaluations établies au gré des calculs politiques, c'est manquer au devoir de prudence et de sincérité qui s'impose à tout pouvoir soucieux de la vérité et à tout Parlement qui ne veut laisser altérer l'efficacité de son contrôle par aucune considération étrangère à l'objet précis de son mandat.

La note nous apprend que les impôts et revenus indirects sont en progression de rendement. Voilà une constatation qui peut réjouir d'aise les préposés du fisc, mais va-t-on poser en principe que plus un peuple paie d'impôts, plus il s'enrichit ? Ce serait un principe peu en harmonie avec les prescriptions de l'économie politique, et nous doutons fort que même les plus fougueux amis du *Rappel* oseraient énoncer en réunion électorale. Le contribuable français est le plus chargé de tous les contribuables du monde. Il supporte avec une patriotique résignation le poids dont il est accablé, mais il réclame des réformes qui permettent, enfin, d'alléger ses sacrifices, en supprimant le parasitisme budgétaire. Eh bien ! il serait vraiment excessif de railler son dévouement et de bafouer ses espérances.

Personne ne nie la vitalité française. Mais il est, d'autre part, impossible, même aux plus optimistes, de contester que la gestion financière est onéreuse par suite de l'excès de dépenses qu'on proclame indispensables alors que, si on le voulait sérieusement, si on rompait avec les routines et les marchandages, elles deviendraient aisément réductibles.

Nous croyons bien que les recettes s'accroissent ; nous voudrions apprendre que les dépenses diminuent.

Jusqu'à ce moment, depuis si longtemps attendu, on ne pourra, en contemplant les finances, conclure à l'excellence d'une politique qui a été plutôt une entrave qu'une aide au développement de la grandeur et de la prospérité nationale.

LOUIS D'ESTAMPES.

INFORMATIONS

L'ÉLECTION DE SARLAT

Hier a eu lieu, dans l'arrondissement de Sarlat (Dordogne), l'élection d'un député. M. Denoix, républicain, a été élu, sans concurrent sérieux, par 9,342 voix.

On écrit de Marseille :

« Après de nombreuses recherches, dit le correspondant de la *Paix*, l'individu qui a lancé vendredi un couteau ouvert contre une des voitures faisant partie du cortège ministériel, est tombé entre les mains de la police ; il serait de nationalité italienne. »

Nous n'avons pas appris que les Marseillais aient assommé les Italiens habitant leur ville. Ils ont ainsi montré que certains procédés, même à titre de représailles, ne conviennent pas aux Français.

M. Dreux, le jeune Français arrêté par la police italienne à propos de l'incident du Panthéon, a dû être conduit dans la nuit à la frontière française. Il a fallu le mettre en liberté car tous les témoins ont démenti les accusa-

tions portées contre lui. Il a été établi que M. Dreux n'avait rien signé sur les registres, et n'avait proféré aucune insulte.

Les sévices ont continué contre les Français qui ne sont pas rentrés en France.

Les trains ont été assaillis, les hôtels entourés par des foules menaçantes, et les voies de fait les plus ignominieuses ont été commises contre nos compatriotes.

Ces faits se sont produits aux cris de : « A bas la France ! Vive Sedan ! Nous aurons vos milliards ! » Et la police italienne est restée inactive.

M. Harmel, président du pèlerinage ouvrier, prépare un long rapport auquel seront annexés les rapports particuliers de tous les chefs de pèlerinages locaux ; ces documents seront réunis en volume.

Très peiné des mesures prises contre les Français, le Souverain Pontife étend à toutes les nationalités la suppression des pèlerinages.

C'est ainsi que Léon XIII a enjoint aux pèlerinages qui devaient venir d'Australie et du Canada de suspendre leur voyage pour le moment.

Le gouvernement italien vient de faire saisir « l'*Osservatore romano* », comme organe officiel du Vatican ; cet événement est un commencement d'attaque directe contre le Pape.

L'*Osservatore*, malgré les circonstances, gardait une admirable réserve constitutionnelle et usait d'une patience que nous admirions.

On signale une certaine effervescence sur les frontières du Maroc.

Édiles niçois et conseillers parisiens

A la veille de l'inauguration du monument de Garibaldi, fut publiée dans la *Justice* une note aigre-douce à l'adresse de la municipalité de Nice. On faisait remarquer que la municipalité parisienne n'avait pas été invitée à la cérémonie, omission d'autant plus singulière, ajoutait-on, que le Conseil municipal de Paris avait été un des premiers souscripteurs pour l'érection du monument et avait, avec de chaleureux commentaires, pris dans la poche des contribuables dix mille francs pour les transmettre au Comité de Nice.

Dix mille francs, cela vaut bien une invitation. La municipalité de Nice était manifestement dans son tort. On le crut d'autant plus facilement qu'elle ne releva pas d'abord l'allégation. A vrai dire, personne ne fut très surpris et n'accorda pas à l'incident plus d'attention qu'il ne semblait en mériter.

Mais voici que l'affaire revient sur l'eau et dans des conditions particulièrement piquantes.

Le maire de Nice, M. Malaussena, a, en effet, envoyé à la *Justice* le télégramme suivant :

« Note parue dans numéro 6 courant disant que Conseil municipal de Paris avait souscrit et versé dix mille francs pour monument Garibaldi, est complètement inexacte. La ville de Nice n'a reçu de Paris aucune souscription. »

MALAUSSENA, maire.

L'affaire se corsait, comme on voit. Le Conseil municipal de Paris affirmait avoir souscrit ; le Conseil municipal de Nice soutenait n'avoir rien reçu : cela méritait d'être tiré au clair.

Pour cela, la *Justice* résolut de procéder à une enquête. On alla trouver M. Longuet, lequel avait le premier proposé au Conseil municipal de Paris de voter cinq mille francs et qui, nommé rapporteur de sa propre proposition, avait conclu à une allocation de dix mille francs. Le crédit, a déclaré M. Longuet, a été voté par tous les conseillers républicains sans exception.

— Soit ! répartit le rédacteur de la *Justice*. Mais les dix mille francs, que sont-ils devenus ?

— Il est impossible, répartit M. Longuet, qu'ils n'aient pas été versés. Je crois même être certain que la Ville de Paris a été, dès les premières listes publiées, inscrite parmi les souscripteurs. La somme a dû être adressée, pour être transmise ultérieurement, au secrétaire du Comité de Paris.

M. Longuet a poursuivi son enquête et a fini par découvrir que les 40,000 francs que l'on croyait destinés à Nice avaient été votés pour un autre monument à Garibaldi que la ville de Dijon doit ériger sur l'une de ses places.

Les conseillers parisiens manquaient de mémoire. Ils ont eu tort de se plaindre.

Les Niçois se trouvent complètement lavés de l'accusation d'ingratitude et de manque de tact qui pesait sur eux.

Le *Journal des Débats* conseille aux orateurs de l'Hôtel-de-Ville de se consoler ; leurs discours, qui étaient sans doute préparés, pourront servir plus tard, à condition de changer quelques noms et d'adresser aux Dijonnais les fleurs de rhétorique destinées aux Niçois. Ces derniers l'ont échappé belle.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 11 octobre 1891.

Après la démonstration de Cronstadt, un Emprunt Russe patronné par nos grandes sociétés devait soulever bien des animosités. Notre marché s'est ressenti de la lutte engagée entre les groupes hostiles. Le résultat obtenu par le syndicat allemand se résume en somme par une dépréciation assez sensible des consolidés russes et en un abaissement à 25 centimes de la prime sur le nouveau titre à émettre. L'opération en elle-même présente du reste de sérieux avantages. Il s'agit en effet d'une obligation, émise à 398.75, rapportant 45 fr. d'intérêt, ce qui représente du 3 0/0 à 79.75. Elle est de plus remboursable à 500 francs en 81 ans.

Les déclarations du président du conseil à Marseille, si nous laissons de côté les incidents locaux, ont produit un excellent effet sur la Bourse.

La situation très prospère de nos recettes budgétaires s'affirmant par des excédents en progression constante tous les mois sur les prévisions, confirme les bonnes dispositions du marché et prépare admirablement le terrain pour un nouvel appel au crédit.

La baisse des consolidés russes est aussi la conséquence de l'arbitrage tout indiqué en faveur du nouveau fonds.

La faiblesse de l'Italien ne s'explique que trop par les déceptions de ceux qui avaient cru des économies alors que, pour figurer dans la triple alliance, il faut faire de nouvelles dépenses militaires.

Les fonds Portugais commencent à mieux se tenir.

Nos grandes sociétés syndiquées en vue de l'opération russe ont une attitude très ferme justifiée par les bénéfices qu'elles devront réaliser.

La Banque de Paris apporte au consortium de l'emprunt russe un concours précieux par les aptitudes de sa direction dans les questions de change.

Le Crédit Foncier a une rude tâche, si, après le succès de souscription qu'il a obtenu, il veut parer aux conséquences de réalisations hâtives.

La Société Générale a prouvé par le chiffre des souscriptions de sa clientèle la puissance de son organisation et la confiance dont on lui fait crédit.

Le Crédit Mobilier a subi le contre-coup de réalisations forcées par suite du décès d'un gros porteur.

L'obligation des Immeubles de France à 387.50 offre une marge de bénéfice de 612.50, par son remboursement assuré à 4,000 fr.

Les Chemins Economiques font 411.

NOUVELLES MILITAIRES

LE CLASSEMENT

La première réunion de la commission supérieure de classement des officiers de l'armée de terre proposés pour l'avancement au choix, depuis le grade de capitaine jusqu'à celui de colonel, aura lieu cette année le 26 de ce mois, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que les années précédentes.

Il est donc presque certain qu'elle terminera ses travaux de manière que les officiers en connaissent officiellement les résultats avant le 1^{er} janvier 1892. La commission sera présidée, comme d'ordinaire, par le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

MOUVEMENT DANS LA CAVALERIE

En vertu des ordres donnés, les mouvements suivants se sont accomplis dans la cavalerie française :

Le 13^e régiment de hussards est formé à Dinan et le 13^e régiment de cuirassiers est constitué à Chartres.

Le siège du commandement de la 4^e brigade de cavalerie est transféré de Chartres à Alençon.

La 6^e brigade de cavalerie ne comporte plus que deux régiments : 12^e dragons et 5^e hussards.

Le siège du commandement de cette brigade est maintenu à Nancy.

Une 6^e brigade bis de cavalerie est formée avec le 6^e régiment de chasseurs et le 10^e régiment de hussards.

Le siège du commandement de cette brigade est à Commercy.

Les portions centrales du 6^e régiment de chasseurs et du 5^e régiment de hussards changent d'emplacement entre elles.

Par suite, les deux brigades de cavalerie du 6^e corps d'armée sont réparties comme il suit :

6^e brigade de cavalerie (Nancy); 12^e régiment de dragons (Troyes et Nancy); 5^e régiment de hussards (Troyes, Pont-à-Mousson).

6^e brigade bis de cavalerie (Commercy) et 6^e régiment de chasseurs (Sézanne, Saint-Mihiel); 10^e régiment de hussards (Sézanne, Commercy).

Le 1^{er} régiment de dragons est transféré de Gray à Lure.

La 7^e brigade comprend désormais le 1^{er} régiment de dragons (Lure) et le 11^e régiment de chasseurs (Vesoul).

Le siège du commandement de cette brigade, qui était provisoirement à Epinal, est transféré à Vesoul.

Le 16^e régiment de chasseurs est transféré d'Auxonne à Beaune.

La 8^e brigade reste composée des deux mêmes régiments : 26^e régiment de dragons (Dijon), 16^e régiment de chasseurs (Beaune).

Le 13^e régiment de hussards, formé à Dinan, remplacera dans la 10^e brigade le 12^e régiment de même subdivision d'arme, transféré à Gray.

Le 13^e régiment de cuirassiers, formé à Chartres, est provisoirement rattaché à la 3^e brigade de cuirassiers (Paris).

La brigade de cavalerie légère de la 2^e division est dissoute et remplacée par la 4^e brigade de chasseurs reconstituée, qui a la composition suivante :

17^e régiment de chasseurs (Neufchâteau).

18^e régiment de chasseurs (Epinal).

Le siège du commandement de cette brigade est installé à Epinal.

Le 2^e régiment de dragons est transféré de Chartres à Auxonne.

Le 12^e régiment de hussards est transféré de Dinan à Gray.

La 6^e division de cavalerie comprend provisoirement quatre brigades :

Outre la 1^{re} brigade de cuirassiers (Lyon) et la 3^e brigade de hussards (Lyon), elle compte les :

6^e brigade de dragons : 2^e régiment de dragons (Auxonne), 19^e régiment de dragons (Dôle).

4^e brigade de hussards : 11^e régiment de hussards (Belfort), 12^e régiment de hussards (Gray).

Le siège du commandement de la 6^e brigade de dragons est installé à Dôle.

Le siège du commandement de la 4^e brigade de hussards est installé à Gray.

CHUTE MORTELLE. — On écrit de Versailles au *Temps* :

« M. de Lameigné, âgé de vingt-trois ans, maréchal des logis chef au 3^e régiment de cuirassiers à Versailles, s'est tué raide, jeudi, dans une chute de cheval pendant une promenade. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Bénédiction du Calvaire des Artilleurs

Sur le sommet du coteau de Notre-Dame des Artilleurs, au-dessus du Bois-Doré, où se retira jadis le moine Absalon avec les précieux restes de saint Florent, est élevé depuis plusieurs semaines un magnifique calvaire en sapin du Nord d'une hauteur de onze mètres. La pensée et le mérite de son érection sont dus à de généreux donateurs, qui, venus méditer dans ces parages, ont pensé qu'un si beau site, chanté par les poètes et les historiens de tous les âges, devait recevoir un emblème de la religion chrétienne, de cette religion si chère aux générations précédentes.

Le lieu ne pouvait être mieux choisi.

La croix domine la Loire et sa vallée; ses bras s'étendent au-dessus du coteau et semblent indiquer que le Christ protégera également le versant opposé et les populations des rives du Thouet.

Elle fait face à la ville : dans l'axe de la rue de Fonet, elle est comme la gardienne de cette population ouvrière qui compte toujours des enfants dévoués à la religion et prêts à donner des témoignages publics de fidélité aux vieux sentiments de leurs pieux ancêtres.

Des ponts de Saumur, de la ligne du chemin de fer, cet emblème de la Rédemption est apparent et rappellera à l'étranger qui passe que la foi n'est pas morte dans notre cité, quoique fassent les sectes impies et malgré leurs ruses et leurs mensonges pour la saper.

L'érection de ce monument n'a-t-elle pas été l'occasion d'un nouvel essor de ces sentiments de foi ? C'était hier en effet que les fidèles étaient appelés à Notre-Dame des Artilleurs, après les vêpres, pour assister à sa bénédiction. L'empressement que la population a mis à se rendre à cette cérémonie, le recueillement de cette foule se déployant processionnellement à travers les lacets qui serpentent dans le coteau, l'entraîn de tous à répondre aux chants des chœurs sacrés, n'étaient-ils pas touchants et bien propres à laisser, dans la mémoire de tous ceux qui en ont été témoins, de bien doux souvenirs.

M. l'abbé Lecacheur, chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, supérieur des dames de Sainte-Anne, avait été délégué par Monseigneur pour présider cette cérémonie. Assisté de tout le clergé de la ville, il a récité les prières liturgiques qui accompagnent cette imposante cérémonie. Puis le Père David, aumônier de la maison de la Providence, a retracé en quelques mots les grandes leçons de la Croix.

Le temps était menaçant, la procession s'est remise en marche : des groupes distincts ont

pris des sentiers différents; mais tous se sont bientôt réunis de nouveau au pied d'une statue de l'Immaculée-Conception, due aux mêmes donateurs, élevée en avant du jardin faisant face aux anciens bâtiments des Oratoriens.

M. Lecacheur a procédé à la bénédiction de ce second monument, entouré d'un concours de fidèles encore plus pressés, car beaucoup avaient dû renoncer à faire l'ascension du coteau, et bien avant l'arrivée de la procession l'enceinte de la cour de la Providence était déjà euahie.

Après que le célébrant eut récité les dernières prières et répandu l'eau bénite sur cette statue, le même orateur qu'au pied de la croix a pris pour texte : *Salve, Regina, mater misericordiae*. Donnant libre cours aux élans de son cœur, l'aumônier de Notre-Dame a commenté ces paroles avec toute l'ardeur de son pieux zèle. Le P. David a terminé en annonçant qu'en vertu de pouvoirs spéciaux, M^{gr} l'évêque d'Angers accordait quarante jours d'indulgences à ceux qui réciteraient, au pied de chacun des monuments qui venaient d'être bénis, un *Pater* et un *Ave*.

Avant que l'assistance ne se retirât, ces premières prières ont été récitées et renouvelées à l'intention des donateurs si zélés pour le culte de Jésus crucifié et de sa sainte Mère. Tous les assistants se sont pieusement associés à la récitation de ces prières pour attirer sur eux, leur famille, les donateurs et la ville les bénédictions divines.

CHAMBRE DES HUISSIERS

Voici la composition de la Chambre de discipline des Huissiers de l'arrondissement de Saumur pour l'année judiciaire 1891-1892 :

MM.

Marcombre, huissier à Saumur, *syndic*.

Riffault, huissier à Saumur, *trésorier*.

Mullon, huissier à Saumur, *secrétaire*.

Masson, huissier à Doné-la-Fontaine, *rapporteur*.

Delmas, huissier à Vihiers, *membre*.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Joseph Bichet, journalier, et Françoise Rochard, journalière, tous deux de Saumur.

Marie-Jean-Baptiste-Pierre Durrioux, précédent élève-officier à l'École de cavalerie de Saumur, actuellement à Lectoure (Gers), et Françoise-Eudoxie-Nady-Marthe Descamps, sans profession, de Lectoure.

Jules-Emmanuel Didier, domestique, et Louise Rocand, domestique, tous deux de Saumur.

Louis-Napoléon-Arthur Nicod, cavalier de manège, et Marie-Elise Quéteineau, domestique, tous deux de Saumur.

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Les jeunes gens redescendirent, s'accrochant aux saillies du roc, du côté de la mer. Il était temps; les premières vagues de la marée mouillèrent leurs bottines.

— Diable, fit René, nous avons bien risqué de passer la nuit dans le château.

— Oh! c'est pour le coup que ma tante en aurait dit!

— Et puis, ça n'aurait rien eu de drôle!

— Tiens, c'est vrai, pour toi qui as peur des revenants.

— Ne plaisante donc pas, reprocha René; est-ce qu'on sait, après tout?

— Tu y crois; eh! bien, mon ami, tu peux compter que quand je serai morte, je reviendrai à minuit te tirer les pieds.

— Ecoute, Henriette, tu n'es pas gentille, pourquoi parler toujours de ta mort?

— Parce que je sais que je n'en ai plus pour longtemps.

Elle murmura la phrase à mi-voix, subite-

ment devenue grave, et René sentit une tristesse immense descendre en lui.

Depuis lors, huit années ont passé, mais toujours vibre à son oreille l'écho de cet étrange dialogue avec Henriette qui maintenant dort là-bas du lourd sommeil pressenti, dans un cimetière sablonneux des côtes.

Une fois, René est retourné à l'île d'Yeu, dix mois après la mort de sa cousine. Seul, par un soir gris de fin d'automne, il a traversé les landes, se rappelant à chaque détour de sentier les bouts de causeries qu'ils avaient eues là. Il a descendu seul la falaise, au bruit triste des vagues qui incessamment lavent les écueils. Il n'y avait pas d'hirondelles de mer, et la ruine surgissait dans le gris du ciel, plus noire que les roches et si lugubre en cette anse perdue. Seul, il s'est accroché de nouveau aux saillies du roc pour pénétrer dans l'enceinte étroite des tours, et là, enfin, il a pu pleurer. Là, une heure de sa vie s'est écoulée, sans vouloir, sans penser, dans une vague et inconsciente évocation. D'instinct, ses yeux cherchèrent le navire qu'ils avaient naguère rencontré à l'horizon, puis revinrent vers le rocher qu'Henriette avait dessiné, et qui, lui, était toujours là, car l'homme seul et les choses de

l'homme s'évanouissent. Se souvenant que, mécontente de son dessin, elle avait déchiré en riant la page d'album, il chercha et retrouva dans l'herbe les fragments lavés par la pluie, et après avoir pieusement serré cette relique, il retourna rêver à la fenêtre où tous deux jadis s'étaient accoudés. Alors tout le passé lui revint en mémoire, confusément, par lambeaux. Il revêcut des jours de mélancolie, d'autres de gaieté, les plus tristes maintenant; il revit, au fond de son enfance, une sorte de jardin fantastique où se perdaient ses plus lointains souvenirs d'Henriette: ils avaient joué au loup, fait des dinettes sous les tilleuls d'une tonnelle; et le jardin, la tonnelle, les vieux murs à espaliers gardaient dans la fixité de sa mémoire la même importance que la grande dame à papillottes, mince et droite, qui était sa grand-mère. Elle était morte et la maison vendue depuis dix ans. Tour à tour s'éveillaient dans le cerveau de René d'obscures réminiscences et des détails précis, mais sa pensée revenait obstinément aux minutes passées avec Henriette à cette même place, l'année précédente. L'idée de la tante Emilie et des plaisanteries qu'ils prodiguaient à son sujet lui parut atrocement mélancolique. Mais

un autre souvenir bientôt l'obséda, une hantise qu'il cherchait à fuir et que cet effort rendait plus tenace. C'était l'écho maintenant lugubre des plaisanteries d'Henriette au sujet de sa croyance aux revenants; c'était surtout l'écho des menaces ironiques qu'elle lui avait faites. René gardait le suprême espoir de la survivance des âmes; il en gardait vaguement aussi la terreur. Un excessif instinct de logique, l'imagination craintive des races de l'Ouest l'empêchaient de repousser complètement l'hypothèse des manifestations surnaturelles. Après la mort d'Henriette, il avait passé les premières nuits à lire, deux bougies allumées sur sa table; puis, peu à peu, ses nerfs s'étaient calmés, le sommeil avait repris son cours, et il avait senti naître en lui, avec le sentiment de la sécurité, quelque chose comme le désespoir d'un grand adieu. Ici, seul dans le décor fantastique des falaises et de la ruine, à la nuit tombante, le souvenir des boutades d'Henriette le hantait de nouveau. Il s'efforça de lutter contre le détraquement nerveux, contre l'implacable obsession; mais déjà la tristesse de son âme s'était évanouie devant la peur. Le bruit d'une pierre qui se détacha d'une des tours fut la commotion électrique qui déter-

Le colonel baron de Vatry, ancien attaché militaire à Vienne, ancien officier d'ordonnance du maréchal Randon et de Napoléon III, est mort vendredi matin à l'âge de soixante-trois ans.

Il était le beau-père du baron de Mareuil, capitaine écuyer à l'École de cavalerie, et de M. Georges de Fraville, capitaine commandant au 25^e régiment d'artillerie.

Cette mort met en deuil le comte de Ferrussac, le prince Joachim Murat, le prince de la Moskowa, maréchal des logis au 5^e dragons, et le duc d'Elchingen.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, à midi, à Saint-Louis-d'Antin.

CONCOURS de Poulinières et Pouliches A DOUÉ-LA-FONTAINE

Le neuvième Concours des poulinières et pouliches de 3 ans, pour la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, a eu lieu à Doué-la-Fontaine le 8 octobre.

M. le Directeur du Haras d'Angers, président de la Commission, et MM. les membres du Jury d'examen complimentent les éleveurs sur la distinction des poulinières au nombre de vingt. Les progrès sont très remarquables sous tous les rapports, formes et allures.

Dix pouliches de 3 ans sont présentées; l'amélioration est encore plus complète que les années précédentes.

M. le Directeur du Haras exprime le regret de ne pouvoir récompenser plus largement pour cette année les sacrifices et la persévérance des éleveurs.

Voici la liste des primes d'encouragement :

POULINIÈRES

Primes de l'Etat

1^o M. Cady, propriétaire à Denezé, 400 fr. et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.

2^o M. Benon, propriétaire à Bagneux, 400 fr.

3^o M. le comte de Charnières, propriétaire à Nueil-sous-Passavant, 400 francs.

4^o M. Coquin, propriétaire à Somloire, 400 fr.

Primes du département

5^o M. Rigaudeau, propriétaire aux Cerqueux, 400 francs.

6^o M. Martineau, propriétaire à Saint-Hilaire, 50 francs.

7^o M. Sauvestre, propriétaire à Saint-Hilaire, 50 francs.

Primes offertes par la ville de Doué

8^o M. Cady, propriétaire à Denezé, 30 fr.

9^o M. Gaschet, propriétaire à Coron, 20 fr.

POULICHES

Primes du département

1^o M. Roux, propriétaire à Marson, 400 francs et une médaille en argent offerte par la ville de Doué.

2^o M. Thomas, propriétaire à Coron, 400 fr.

mina la crise. Il s'enfuit de l'enceinte et redescendit en hâte le long de la falaise, s'écorchant les mains aux saillies. Soudain, une vague énorme s'enleva qui le trempa jusqu'aux genoux; la mer montante venait de lui couper la retraite.

René ne se souvient plus de ses angoisses à cette minute, pareille à celle où les marins, las de nager, hésitent à se laisser couler. Seul l'instinct bestial de conservation lui fit remonter la roche presque à pic, jusqu'à la plate-forme de l'enceinte. Il courut du côté de la terre, à la place de l'ancien pont-levis, mais le fossé béant s'ouvrit à ses pieds, un trou noir où bondissait le remous des lames. Il hurla des appels que la brise dispersa dans les replis de la lande et dont les falaises lui renvoyèrent l'écho sinistre. Alors il sentit que la folie envahissait son cerveau; un effort suprême de volonté retint sa raison.

Mais qui saura les épouvantes de cette nuit passée tout entière dans la ruine et dont il n'a parlé depuis qu'à mots voilés? Ses amis ont raconté avec des sourires qu'il avait eu peut-être une vision; lui-même semble accablé du poids d'un doute; souvent on l'entend répéter qu'il a des raisons absolues de croire à

3^o M. Benon, propriétaire à Bagneux, 400 fr.

Primes offertes par la ville de Doué

4^o M. Martineau, propriétaire, à Concourson, 30 francs.

5^o M. Reveau, propriétaire à Distré, 20 fr.

UN VÉLOCE POUR QUATRE

On lit dans le *Ralliement* de samedi :

« Tous nos confrères de la presse parisienne entretenaient, il y a quelque temps, leurs lecteurs de l'invention d'un vélocé sur lequel quatre personnes pouvaient prendre place.

« Nous avons eu la bonne fortune de voir, aujourd'hui même, l'appareil et son inventeur, M. René Poupard, un humble charron des Cerqueux-sous-Passavant (près Vihiers).

« M. Poupard était venu, avec sa femme, des Cerqueux sur son vélocé.

« Le tricycle de M. Poupard ressemble, à première vue, à un tricycle ordinaire sur l'arrière duquel on aurait installé une charrette anglaise légère et élégante. Mais le mécanisme est absolument différent de celui des vélocés que l'on voit journellement dans nos rues.

« Il va aussi à la pédale. De plus, une manivelle, placée du côté droit, aide à monter les côtes trop abruptes.

« Un nombre considérable de personnes a visité aujourd'hui ce curieux instrument, sur la place Ayrault (à Angers).

« M. Poupard a travaillé à son invention depuis le 1^{er} juin 1891. Il l'a fabriquée à peu près de toutes pièces.

« Il l'a exposé dernièrement à Saumur, ce qui lui a valu un grand prix, médaille d'or.

« Il compte se rendre prochainement à Paris, toujours sur son vélocé, pour exposer publiquement cette invention, que nous sommes heureux de signaler, et pour laquelle nous adressons nos félicitations sincères à M. Poupard. »

Une chaire d'agriculture vient d'être fondée à l'Université catholique d'Angers et confiée à M. Félix Nicolle.

BAUGÉ. — Par arrêté en date du 28 octobre 1891, M. Louis-Eugène Legrand, inspecteur spécial de police sur les chemins de fer à Lille (Nord), est nommé commissaire de police à Baugé.

COMME LES PRUSSIENS !

Il y a un journal socialiste à Tours qui, en haine des pèlerins français, et tandis que la *Bataille* elle-même proteste contre les Italiens, n'hésite pas à faire chorus avec les journaux allemands, à jeter sa bave sur les pèlerins et à donner raison aux Italiens qui ont crié : « A bas la France ! » et « Vive Sedan ! »

C'est écœurant !

l'An-Delà; une fois pourtant, dans une réunion de camarades, après la griserie du punch, il a haussé les épaules en affirmant qu'on était bien bête de prendre ses propres idées pour des révélations surnaturelles et un reflet de lune pour un fantôme.

Quoi qu'il en soit, la nuit de l'île d'Yeu est la grande préoccupation de sa vie; ce soir encore, blotti près du poêle, il évoque le décor lugubre des falaises, la lune qui montait à l'horizon et dont la blancheur envahissait lentement la fenêtre en ruine où il a passé toutes ses heures d'épouvante, retenu par l'obsession. Il songe qu'il était bien jeune, bien impressionnable à cette époque; et pourtant, malgré tout, la pensée d'une manifestation surnaturelle lui revient sans cesse, comme une terreur et comme un espoir; comme un espoir, car la merveilleuse consolation, ce serait d'apprendre que les âmes qui s'en sont allées ne nous demeurent point étrangères !

Oh! comme il accepterait encore une nuit d'épouvante pour soulever le lourd voile de l'An-Delà; pour savoir qu'Henriette, dans les paradis bienheureux qu'on nous promet, n'a pas perdu toute souvenance de cette vie transi-

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 11 Octobre 1891

Versements de 112 déposants (16 nouveaux), 26,309 fr. 50.

Remboursements, 22,327 fr. 16.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 3 heures.

Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

Débuts de la troupe d'Opéra-Comique

LUNDI 12 Octobre 1891

Les Mousquetaires de la Reine

Opéra-comique en 3 actes, musique d'HALÉVY.

FAITS DIVERS

GRANDE RÉVOLUTION DANS LA CARROSSERIE

On a expérimenté dimanche une voiture à vapeur, que le comte de Greffulhe s'est fait construire pour son château de Bois-Bouffran.

Une foule de curieux se trouvait massée à la porte du cercle de la rue Royale pour voir ce nouveau moyen de locomotion.

Le comte de Greffulhe et ses invités, le prince de Sagan et le prince de Poix, qui n'avaient jamais monté dans ce genre de véhicule, l'ont conduit eux-mêmes tour à tour dans l'avenue et dans les allées du Bois de Boulogne.

La voiture, qui a la forme d'un phaéton, se dirige facilement, au moyen d'une poignée qui règle la marche.

Elle est animée par le générateur à vaporisation instantanée Serpollet. Un moteur de cinq chevaux, dissimulé dans l'épaisseur de la voiture, est mis en mouvement par la vapeur qui se produit, au fur et à mesure des besoins, à des pressions variant avec les difficultés de la route.

Aucune buée de vapeur, aucune fumée ne suivent le véhicule qui passe comme mû par une force fantastique et invisible.

La vitesse que l'on peut atteindre est de vingt-cinq à trente kilomètres à l'heure. Cette voiture peut, avec ses neuf voyageurs, monter des rampes de dix centimètres par mètre.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 10 octobre 1891

GRAVURES : Le suicide du général Boulanger au cimetière d'Ixelles. — Les funérailles du général Boulanger. — Ses états de services

toire qui sans la peur du néant serait si douce; car le seul mal réel, c'est la fin de tout.

Peut-être éternellement revit-elle leurs journées d'autrefois. Peut-être l'immuable écho de nos rires et de nos sanglots de la terre se prolonge-t-il, et retrouverons-nous la longue suite des aïeux inconnus dont nous rêvons; mais, hélas! peut-être, toujours peut-être!

René finit par comprendre qu'il ne résoudra point le sombre problème qu'agitent, depuis les pères de Chaldée, tant de cervelles humaines. Il se souvient qu'à côté de lui ses camarades, oublieux de la mort, luttent pour la vie; qu'il devrait les imiter, ne pas penser au lendemain de la bataille, et faire, lui aussi, sa trouée.

Allons, debout, au travail! Il allume sa lampe, et, comme il n'est plus possible de peindre, il saisit une toile neuve et un fusain. Mais machinalement c'est encore un portrait d'Henriette que sa main ébauche, et jusqu'à l'heure du dîner, il esquisse, efface, recommence, s'obstinant à reproduire l'exacte expression de sa cousine, telle que son souvenir l'évoque, chiffonnée et riieuse, au fond du passé.

(La suite à un prochain numéro.)

écrits de sa propre main et lettre autographe. La translation des restes du général Lasalle aux Invalides.

Le portrait du roi de Wurtemberg.

Le centenaire de Wattignies, 40 gravures.

Beaux-Arts : *Le Vin*, tableau de Lhermitte.

Modes : Une visite à la villa.

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron.

— *Silhouettes centenaires* : Wattignies, par Lenôtre. — *A travers les Champs*, par Emile Desbeaux. — *Théâtres*, par Hippolyte Lemaire.

— Explication des gravures, échecs, sport, créations, rébus, etc.

Nouvelle en cours de publication : *Gros livres et petits pincesaux*, par Gustave Guesviller.

En supplément : *La poste à travers les âges*, par Pierre Zaccane, avec nombreuses illustrations (suite).

Le numéro : 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe, 225 fr.; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr.; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Marché de Saumur du Samedi 10 Octobre

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Beuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 80	Veu	2 —
Métail	15 35	Mouton	2 40
Seigle	14 90	Porc	1 60
Orge	10 20	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 —	Dindonneaux	10 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	26 —	Oies	9 50
Haricots rouges	24 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 10
Noix	16 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	80 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeerne	80 —
Son	15 —	Paille	39 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.

Souzy et environs	la barrique	115 à 130
Champigny	—	115 à 130
Varrains	—	110 à 120
Bourgeuil	—	115 à 130
Restigné	—	115 à 125
Chinon	—	110 à 120

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	110 à 120
Ordinaires, environs de Saumur	—	100 à 110
Saint-Léger et environs	—	80 à 90
Varrains et environs	—	100 à 110
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	75 à 80
La Vienne	—	75 à 80

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

Emprunt Russe 3% or 1891

Les souscriptions sont reçues dès à présent, SANS FRAIS, à l'agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 19, rue du Marché-Noir, Saumur.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logé en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

Exposition spéciale des NOUVEAUTÉS de la Saison pour COSTUMES COMPLETS, PARDESSUS et PANTALONS

Et Grande Mise en Vente de Draperies pour le

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques
En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire:

1^o Une MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 34, comprenant: boutique au rez-de-chaussée, cave, entresol et trois étages.

Revenu annuel: 4,010 fr.
Mise à prix: 40,000 fr.

2^o Une MAISON, située à Saumur, rue Nationale, n° 32, comprenant: caves, boutique et arrière-boutique au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étages, jardin et hangar.

Revenu annuel: 650 fr.
Mise à prix: 7,000 fr.

3^o Une MAISON, située à Saumur, quartier de la Croix-Verte, impasse Gratigny, à droite, comprenant: rez-de-chaussée, mansardes, grand jardin potager et fruitier attenant à la maison.

Revenu annuel: 300 fr.
Mise à prix: 3,000 fr.

4^o LA NUE - PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 45 et 47 (grevée de l'usufruit de M^{me} V^e Boret, âgée de 87 ans environ), comprenant: cave, magasin au rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étages;

Petite cour et bâtiment dans cette cour.

Revenu annuel: 4,600 fr.
Mise à prix: 14,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le Mercredi 21 Octobre 1894, à une heure de l'après-midi.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande un CLERC

On demande un PONEY landais docile, s'attelant et se montant. S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à Allonnes. (716)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite Propriété

A SAUMUR, entre la route de Varrains et la ligne du chemin de fer

COMPRENANT:

JARDIN entouré de murs, d'une superficie de 12 ares, dans lequel se trouve une maisonnette. A la suite de ce jardin, une VIGNE, contenant 18 ares.

S'adresser à M^e LE BARON.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

de

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

A l'occasion de la TOUSSAINT
MISE EN VENTE
d'un Choix considérable d'Articles Funéraires
En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi BAS PRIX

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPECIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Pâtisserie fine -- Petits Fours

DESSERT DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES À RÉCHAUD
ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.